

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",  
sont en ligne sur <https://serce.fr>  
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"

## ZOOM

### Stratégie énergétique de la France : Emmanuel Macron mise sur le nucléaire et l'éolien en mer

A l'occasion d'un déplacement sur le site de General Electric, à Belfort, **le Président de la République, Emmanuel Macron**, a évoqué l'avenir énergétique de la France, qui devra atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Parmi les différents leviers envisagés, le premier repose sur les **économies d'énergie** afin de réduire de 40 % la consommation d'énergie au cours des 3 prochaines décennies. **Rénovation énergétique des bâtiments, électrification de la mobilité et décarbonation de l'industrie** devront contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le second levier, présenté comme " *le chantier du siècle* ", consiste à **produire "davantage d'électricité décarbonée"**, grâce à " *une stratégie plurielle, le développement des énergies renouvelables et le nucléaire* ". Il entend ainsi mener, s'il est réélu, un vaste plan de relance pour **construire 6 nouveaux EPR2** visant une première mise en service à l'horizon 2035 et le **lancement d'études pour 8 supplémentaires** à la fin de la décennie 2040, tout **en prolongeant "tous les réacteurs qui peuvent l'être au-delà de 50 ans."**

" *Concrètement, nous allons engager dès les semaines à venir les chantiers préparatoires* ", a indiqué le Président qui souhaite

consacrer " *des financements publics massifs de plusieurs dizaines de milliards d'euros*" et " *sécuriser la situation financière d'EDF* ", très endetté.

EDF évalue le coût de construction de 6 réacteurs EPR2 à près de 50 Mds €. Il propose de les déployer par paires, sur 3 sites existants : à Penly (76), (59) et à Bugey (01) ou Tricastin (26).

En parallèle, Emmanuel Macron prévoit de " **développer massivement les énergies renouvelables** ", en favorisant notamment l'éolien offshore avec l'objectif de déployer **une cinquantaine de parcs éoliens en mer** pour " *viser 40 gigawatts en service en 2050* ". Concernant la filière éolienne terrestre, la capacité actuelle devrait doubler en 30 ans (plutôt qu'en 10 ans comme prévu jusqu'à maintenant). D'ici là, la puissance solaire installée devrait également dépasser 100 GW (contre un peu plus de 13,2 GW actuellement).

► Consultez le [discours d'Emmanuel Macron prononcé à Belfort](#) (source : <https://www.elysee.fr>)

> AEF – [www.actu-Environnement.com](http://www.actu-Environnement.com) -10/02/22  
Les Echos – [Le Monde](#) - 11/02/22

## > ECONOMIE

Le 1<sup>er</sup> février s'est tenue la réunion de lancement du " **Comité France 2030** ", placé sous la houlette de **Bruno Bonnell**, chargé de la bonne conduite du plan d'investissement et de l'atteinte des objectifs. " *Nous voulons accélérer ce qui a déjà été entamé avec les programmes d'investissements d'avenir (PIA) et le plan de relance pour installer une croissance pérenne. Avec une différence notable, une plus grande prise de risques pour faire émerger des acteurs nouveaux* " a-t-il expliqué. Ce plan s'est vu octroyé 34 Mds € à l'automne dernier, auxquels s'ajoutera la vingtaine de milliards d'euros accordés au PIA, soit **au total "environ 50 milliards pour la France de demain"**. Le nouveau dispositif prévoit d'accorder la moitié de l'enveloppe à des acteurs émergents, **la seconde moitié étant consacrée au financement de projets de décarbonation**. Enfin, 5 Mds € seront réservés au soutien de projets proposant des solutions innovantes et disruptives ou hors catégories. L'objectif affiché du Comité France 2030 est d'**accélérer le rythme d'investissement**, à hauteur d'une dizaine de milliards d'euros par an (contre 2 à 2,5 Mds €/an avec le PIA 4), avec une nouvelle approche en matière de politique publique d'innovation. " *L'acceptation de la prise de risque sera un élément déterminant, et si on doit arrêter un projet, cela sera assumé politiquement. Cela va de pair avec la notion de **partenariat avec le privé*** " affirme Bruno Bonnell. Les grands opérateurs étatiques (BPI France, Ademe, Caisse des Dépôts et Agence Nationale de la Recherche), en partenariat avec des experts indépendants, piloteront par délégation les appels à projet. Des comités ministériels de pilotage valideront les cahiers des charges et seront les ambassadeurs des projets choisis pour chaque filière ciblée par France 2030. Le comité **Formation et enseignement sera représenté par Antoine Frérot (Véolia, Institut de l'Entreprise)** et celui consacré à **la décarbonation et à l'hydrogène par Benoît Potier (Air Liquide)**.

> Contexte – 2/02/22 – [Energypresse](#) – 4/02/22

En janvier, les prix à la consommation ont augmenté de 2,9 % sur une année. D'après les prévisions de l'**Insee**, **le taux d'inflation devrait dépasser 3 % en février**, avant de se stabiliser autour de 3 à 3,5 % au cours des prochains mois. Pour l'essentiel, la hausse des prix s'explique par la flambée des cours du pétrole. Sans le bouclier tarifaire qui plafonne les tarifs de l'électricité et du gaz, " *la prévision d'inflation pour février aurait été rehaussée d'au moins 1 point de pourcentage* ", soit 4 % estiment les experts. Auditionné le 8 février dernier par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, **le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau**, s'est voulu rassurant : " *je garantis que nous, Banque centrale européenne et Banque de France, ferons ce qu'il faut pour que l'inflation revienne autour de 2% dans la durée, en zone euro et a fortiori en France* ". Si l'inflation se répercute sur les prix à la consommation, elle ne devrait toutefois par trop entraver la reprise économique. Après une progression de 0,3 % entre janvier et mars, **l'activité pourrait rebondir de 0,6 % au deuxième trimestre**. L'Insee estime à 3,2 % l'acquis de croissance à fin juin, ce qui situerait le PIB français à 1,8 % au-dessus de son niveau d'avant-crise, un écart revu à la hausse de 0,4 point.

> [Les Echos – 8/02/22](#) - [Le Fig. Eco – 9/02/22](#) – [Le Monde - 10/02/22](#)

## > SOCIAL

Le **groupe EDF** prévoit de renforcer ses effectifs **en recrutant dès cette année 15 500 personnes** dont 7 000 en CDI, 1 000 en CDD, 4 000 alternants " *dont une petite moitié finit généralement embauchée* ", ainsi que 3 500 stagiaires. Parmi ces nouveaux embauchés, EDF recherche **3 300 ingénieurs et techniciens pour faire face aux besoins de la filière nucléaire**, dans 5 régions principalement : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Normandie et Grand Est.

> [Les Echos – 11/02/22](#)

Les transitions écologique et énergétique sont porteuses de profondes transformations des modes de production et de consommation. De **nouveaux métiers** se font jour, avec à la clé des **créations d'emplois**. Pour prévenir " *les pénuries de compétences nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs environnementaux dans les trente années qui viennent* " l'**Ademe** a présenté un plan. Sa feuille de route envisage plusieurs leviers d'actions pour améliorer l'évaluation des conséquences sur l'emploi de la transition écologique et élaborer des trajectoires prospectives réalistes. Elle souhaite notamment favoriser le dialogue et entraîner des coopérations interprofessionnelles et trans-branches entre les professionnels de l'emploi (Pôle emploi, l'Observatoire National des Emplois et Métiers de l'Économie Verte, Onemev) et les acteurs de la transition écologique. Elle entend également **déployer une ingénierie pour prévenir les pénuries de compétences et anticiper les besoins**, en particulier dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments. Elle envisage ainsi de se rapprocher de **France Stratégie**, rattachée au Premier ministre, pour " *identifier les tensions s'exerçant sur le système productif national et l'emploi résultant ou non de la politique publique environnementale* ". Conçu par le **Réseau Action Climat (RAC)**, l'outil Tete (Transition Écologique Territoires Emplois), permettra de prévoir le nombre d'emplois créés à l'échelle d'un territoire d'ici à 2050.

► Consultez la [feuille de route pour l'emploi proposé par l'Ademe](#) (source : <https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie>)

> [Energies – 8/02/22](#) - [www.emploi-environnement.com](http://www.emploi-environnement.com) – 9/02/22

En 2021, tous secteurs confondus, **718 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés**, fortement encouragés par le dispositif " **1 jeune, 1 solution** " lancé dans le cadre du Plan de relance. Le secteur privé engrange 698 000 contrats (contre 510 300 en 2020), soit une progression de 37 %. Tous les niveaux de formation sont concernés : dans le privé, les jeunes des filières CAP ou Bac+2 représentent chacun 22 % des contrats, suivis par les Bac+5 et plus (21 %), Bac +3 (19 %) et Bac (15 %). Entre 2020 et 2021, les apprentis d'un niveau inférieur au Bac ont augmenté de 21 %. Côté entreprises, 2 contrats d'apprentissage sur 3 concernent des entreprises de moins de 50 salariés, 11 % des PME (jusqu'à 249 salariés), 8 % des grandes entreprises (jusqu'à 999 salariés) et 15 % des groupes. Pour l'essentiel les apprentis exercent dans des entreprises de service (71 %), puis dans l'industrie (15 %) et le BTP (11 %). La formation par apprentissage permet d'insérer plus rapidement les jeunes sur le marché du travail. En moyenne 6 jeunes sur 10 trouvent un emploi à l'issue de leur apprentissage. **Le taux d'insertion atteint 65 % pour les métiers de l'électricité et de l'électronique**, ceux du génie civil, de la construction et de la filière bois et **69 % dans les secteurs de l'énergie, de la chimie et de la métallurgie**.

► Consultez l'[infographie de la Dares sur la formation par apprentissage en 2021](#) (source : <https://travail-emploi.gouv.fr>)

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) – 4/02/22

## > ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

Le 4 février dernier, en déplacement à Dunkerque, **le Premier ministre, Jean Castex**, a présenté une série de mesures destinées à **décarboner l'industrie française**. Objectif : réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du secteur de 35 % par rapport à 2015 (soit 26 MtCO<sub>2</sub>/an d'ici à 2030). Dans le cadre de France 2030, **5 Mds € d'aides directes** financeront des solutions de " *décarbonation profonde* ". Parmi ces aides, 1 Md € servira à financer le déploiement de technologies déjà éprouvées, notamment en matière de **chauffage bas carbone et d'efficacité énergétique**, dans tout le tissu industriel et sur tout le territoire. Un " *mécanisme de compensation* " via des **Contrats Carbone pour Différence (CCfD)** permettra également d'allouer **4 Mds € à l'hydrogène décarboné et aux systèmes de capture et stockage de carbone** (CSS) aux sites industriels très émetteurs (sidérurgie, métallurgie, chimie, cimenteries,...). La Direction Générale de Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie a ouvert une **consultation publique** jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain sur les modalités du dispositif. Enfin, 610 M€ seront également consacrés au lancement de la Stratégie d'accélération de la décarbonation de l'industrie, via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 4).

► Participez à la [consultation sur la décarbonation de l'industrie](#) (source : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie>)

> [Contexte – 4/02/22](#) – [AEF – 5/02/22](#) - [Energies – 8/02/22](#)

A l'occasion du One Ocean Summit qui s'est tenu à Brest le 10 février dernier, la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** et le **Crédit mutuel** ont annoncé leur partenariat, doté d'**une enveloppe de 400 M€**. Il vise à **financer des projets d'énergie renouvelable** en France, voire dans d'autres États membres de l'Union Européenne. Sont éligibles les projets relatifs à la conception, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques solaires (au sol ou en toiture), de parcs éoliens terrestres, ou reposant sur d'autres technologies liées aux énergies renouvelables (hydro-électricité, géothermie, biomasse...).

> [www.eib.org](http://www.eib.org) – 10/02/22

**Perifem, qui fédère les enseignes de la grande distribution** estime à **4 Mds € le coût des obligations environnementales** que le secteur va devoir mettre en œuvre. Parmi celles-ci figurent la végétalisation des toitures et l'ombrage des places de stationnement (100 M€), **l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ou en ombrières (400 M€)** imposée par la loi Climat, ou encore l'équipement de **5% des emplacements de parking en bornes de recharge d'ici 2025 (500 M€)**. " Pour un hypermarché, cela équivaut à 60 bornes, soit un coût de 800 000 euros ", explique **Thierry Cotillard, Président de Perifem**. Les coûts les plus importants s'appliquent à **l'obligation de réduire la consommation énergétique du site de 40 % à l'horizon 2030 et sont estimés à 2 Mds €**, auxquels s'ajouteront les investissements nécessaires pour répondre à la **réglementation européenne F-Gas**. Cette dernière prévoit de réduire les émissions de GES de 70 à 78 % d'ici 2050, en plusieurs étapes. L'enveloppe pour investir dans de **nouveaux équipements frigorifiques est estimée à 300 M€**. D'autres obligations (fontaines à eau, vrac, consignes, récupération des emballages) font également grimper l'addition. Au total, selon l'association le secteur devra consacrer 30 % des 11 Mds d'investissements courants pour respecter ces nouvelles obligations. " D'une façon ou d'une autre, la hausse des investissements sera répercutée sur les prix aux consommateurs. Plus de 3 milliards, cela correspond à une inflation de 0,6 point ", avertit Thierry Cotillard qui estime que " la transition du commerce doit être accompagnée ". Il réclame notamment **des incitations fiscales, la prolongation jusqu'en 2025 des aides pour les bornes de recharge**, et au-delà de 2022 du **suramortissement de 40 %** accordé pour le remplacement des installations frigorifiques. Il propose également d'assouplir certaines règles, notamment dans le domaine de la **télé-surveillance**, qu'il juge efficace en termes de sécurité, de gestion des flux et à des fins statistiques.

> [Les Echos – www.lsa-conso.fr](http://www.lsa-conso.fr) - 14/02/22

Pour **fournir de la chaleur décarbonée à l'industrie, la start up Jimmy** a levé 2,2 M€ afin de développer des **mini réacteurs nucléaires**, destinés à être " branchés directement aux installations existantes ". Le dispositif repose sur une technologie apparue dans les années 1960, le **réacteur à haute température (HTR – high temperature reactor)** basé sur la fission nucléaire. Il permet d'atteindre 10 à 20 MW thermiques, en remplacement des chaudières à gaz fortement émettrices de CO<sub>2</sub>. De l'hélium gazeux sous pression est utilisé comme fluide caloporteur et de l'uranium enrobé de graphite et de céramique sert de combustible. Au cœur du réacteur, la température atteint 750°C. La jeune pousse envisage l'installation des premiers mini-réacteurs en 2025. Grâce aux fonds dont elle dispose désormais, elle prévoit de recruter une dizaine d'ingénieurs et d'engager " les premières procédures réglementaires auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire " (ASN). La start up estime le marché français à près de 1000 unités.

> [www.industrie-techno.com](http://www.industrie-techno.com) - 15/02/22

**Schneider Electric** et **Enedis** expérimenteront en laboratoire durant 18 mois une **nouvelle génération de poste électrique HTA/BT** destiné à se substituer aux postes utilisant du gaz à effet de serre SF<sub>6</sub> (hexafluorure de soufre).

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 3/02/22

**Le programme d'investissement du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)** pour l'année 2022 a été validé par la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**, le 20 janvier dernier. Il s'élève à 1 857 M€, en augmentation par rapport au programme d'investissement accordé en 2021 (1 718 M€). Le développement des réseaux régionaux absorbera 44 % de l'enveloppe, à hauteur de 825,5 M€ (638,4 M€ en 2021). Plus de la moitié des dépenses sera réalisée dans le cadre des raccordements de producteurs d'énergie, notamment des parcs éoliens en mer (420,4 M€). Le reste de l'enveloppe se partage entre le développement des réseaux amont (Projet haute Durance par exemple), les raccordements des distributeurs et des gros consommateurs. Deuxième poste d'investissements, le renouvellement des réseaux régionaux mobilisera 537,7 M€, soit – 8 % par rapport à 2021. Ce volet concerne notamment le renouvellement des liaisons (51%) et des postes (49 %). Le développement du réseau de grand transport voit son financement diminuer, à 150, 1 M€, tandis que les investissements dans le renouvellement restent stables à 56,2 M€.

► Voir la [Délibération de la CRE](https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbaton/programme-d-investissements-rte-2022) (source : <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbaton/programme-d-investissements-rte-2022>)

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 3/02/22

**Orange** prévoit de **mettre un terme au réseau cuivre à partir de 2026, jusqu'en 2030**. Le plan d'action transmis à l'**autorité de régulation, l'Arcep**, est soumis à **consultation publique** jusqu'au 4 avril 2022. Il se déploie en deux étapes. La première, jusqu'en 2025, consiste à préparer la fermeture du réseau. De nouvelles expérimentations seront lancées pour finaliser la gouvernance, industrialiser les processus et organiser la migration des clients. Puis, de 2026 à 2030 le réseau sera fermé d'abord commercialement, puis techniquement. Durant cette période, les réseaux de câbles et les infrastructures pourront être démontés. L'opérateur est toutefois réservé sur le retrait des câbles enterrés. Ces opérations devraient être programmées par " lots de communes ", à l'exception des grandes agglomérations où elles pourront s'effectuer par quartiers ou " découpages administratifs existants ". **Chaque année, Orange déterminera les communes concernées** en priorisant celles dont le réseau cuivre est " identifié comme particulièrement fragile " ou nécessitant de lourds investissements ainsi que celles où la migration vers la fibre est déjà largement engagée. Les élus locaux devraient être associés tout au long du processus, à charge pour eux de relayer la communication expliquant aux habitants l'enjeu du chantier et d'inciter les derniers récalcitrants à migrer vers la fibre.

► Participez à la [consultation publique](https://www.arcep.fr/actualites/les-consultations-publiques) (source : <https://www.arcep.fr/actualites/les-consultations-publiques>)

> [Les Echos – Le Figaro](http://www.lesechos.com) - 8/02/22

Le parc de véhicules électriques immatriculés en France dépassait 160 000 unités en 2021. Pour **faciliter l'identification des professionnels qualifiés dans la pose et la maintenance des infrastructures de recharge**, l'organisme de qualification **Qualifelec** a réalisé **une cartographie interactive**. Gratuit, l'outil compile toutes les informations utiles : coordonnées de l'entreprise et niveau de qualification obtenu. Les qualifications délivrées distinguent 3 niveaux. La plus commune, IRVE1 correspond à la qualification de base pour l'installation de bornes de recharge sans configuration spécifique pour la communication ou la supervision. IRVE 2, représente un niveau " expert " pour le déploiement de bornes allant jusqu'à 22 kW. Enfin IRVE3 s'applique aux entreprises habilitées à installer des bornes de recharge rapide d'une puissance supérieure à 22 kW. À terme, Qualifelec souhaite **réaliser un véritable observatoire national des IRVE**.

► Découvrez la [cartographie des entreprises qualifiées IRVE](https://irve.qualifelec.fr/) (source : <https://irve.qualifelec.fr/>)

> [www.avere-france.org](http://www.avere-france.org) – 11/02/22

## EN RÉGIONS

**Auvergne Rhône Alpes.** La Région, l'association **Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement** et le **syndicat Aura Digital Solaire** ont lancé un **Appel A Projets (AAP) baptisé "Désamiantage solaire"**. L'objectif est triple : agir en faveur de la santé publique, protéger l'environnement en réduisant le désamiantage sauvage et soutenir la transition énergétique. Le dispositif s'adresse aux maîtres d'ouvrages à l'exception de l'État, des conseils départementaux, des métropoles, des communes situées dans les métropoles et des particuliers. Ils doivent être propriétaires des toitures à désamianter. Pour bénéficier de l'aide, il faut faire procéder au désamiantage de la totalité de la toiture par une entreprise agréée et installer une installation photovoltaïque, solaire thermique ou mixte sur au moins 35 % de la surface. La subvention peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts HT des travaux de désamiantage ou de renforcement de toiture (40 €/m<sup>2</sup>), voire d'isolation thermique (50 €/m<sup>2</sup>). Un bonus sera accordé en cas d'installation de panneaux solaires photovoltaïques fabriqués en Europe (+ 20 €/m<sup>2</sup>). **Le montant minimum de l'aide s'élève à 5 000 €, dans la limite de 250 000 € d'aide par bénéficiaire et par an.**

► Plus d'information sur l'[AAP "Désamiantage Solaire"](https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide) (source : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide>)

> [Le Moniteur des Travaux publics – 4/02/22](#)

**Bretagne.** La métropole rennaise (35) lance un vaste plan de **modernisation de son réseau d'éclairage public** avec pour objectif une **réduction de 40 % de la consommation d'énergie d'ici à 2030**. Elle investira **27 M€ entre 2023 et 2025** pour remplacer par des leds 11 000 des 81 000 points lumineux répartis sur les 43 communes de son territoire. Les horaires d'allumage/extinction ainsi que les niveaux d'éclairage seront optimisés. Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, la première phase du projet consistera à réaliser un audit de l'existant ainsi que les études. Les travaux seront confiés aux entreprises selon des lots géographiques qui restent à déterminer.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 11/02/22

**Hauts-de-France / PACA.** Le **groupe ArcelorMittal** prévoit de consacrer **1,7 Md € à la décarbonation de ses installations**. Cet investissement servira à construire de nouvelles lignes de production d'acier à **Dunkerque (59)** et à **Fos-sur-Mer (13)** à partir de 2027. Dans le Nord, le groupe prévoit de supprimer le recours au charbon grâce à une nouvelle unité de production réduisant le minerai de fer par hydrogène. Un four à arc immergé de 2 Mt/an et un four électrique (EAF) de 2,5 Mt/an seront installés. Dans les Bouches-du-Rhône, un four électrique d'une capacité de 2 Mt/an équipera le site. Trois des cinq haut-fourneaux actuellement opérationnels seront ainsi progressivement remplacés d'ici 2030, avec une réduction de 6,7 Mt de CO<sub>2</sub> par an. Des efforts conjugués quant au recyclage de l'acier devraient permettre de porter cet effort à 7,8 Mt/an, **soit 10 % des émissions industrielles de l'Hexagone en 2020.**

> [Enerpresse – 8/02/22](#) – [Les Echos – 7/02/22](#)

**Occitanie.** La **Cité administrative d'Albi (81)** va être rénovée dans le cadre d'un **Marché Public de Performance Énergétique (MPPE)**, remporté par une entreprise adhérente du SERCE. Une remise à niveau énergétique des trois bâtiments (7 700 m<sup>2</sup>) permettra de **réduire de 56 % la consommation énergétique et de 79 % les émissions de GES**. Des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 100 kWc seront installés en toiture. Ils devraient couvrir 30 % des besoins des bâtiments. Chauffage et climatisation à détente directe, ventilation double flux, éclairage leds et système de détection de présence et de lumière du jour seront également installés. Le coût de l'opération s'élève à 8 M€. Elle mise en œuvre opérationnelle est prévue fin 2022.

> [Le Moniteur des Travaux publics – 4/02/22](#)

**Occitanie.** Une **Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m)** sera prochainement instaurée par la **métropole toulousaine**. Dès le mois de mars 2022, les détenteurs de camions, fourgons et fourgonnettes munis d'une vignette Crit'air 5 ou non classés seront exclus de la ZFE. Le 1<sup>er</sup> septembre, les restrictions s'étendront aux poids lourds et aux véhicules utilitaires certifiés Crit'air 4. A partir de janvier 2023, tous les véhicules motorisés équipés de vignettes 4,5 et non classés se verront à leur tour interdire l'accès à la ZFE, puis un an après, tous les véhicules motorisés jusqu'au Crit'air 3. En 2024, seuls les véhicules certifiés Crit'air 2, 1 et véhicules électriques ou à hydrogène seront alors autorisés à circuler à l'intérieur de la zone.

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - 3/02/22 - [Enerpresse - 8/02/22](#)

**Pays de la Loire.** Basés à Saint-Nazaire (44), les **Chantiers de l'Atlantique**, soucieux de réduire l'empreinte carbone des futurs paquebots, investissent dans la technologie de **voiles rigides** d'une surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Le mât rotatif permettra de s'adapter aux conditions météorologiques. L'énergie motrice sera renouvelable et se combinera à d'autres sources d'énergie innovantes, tel que le gaz naturel liquéfié. Ces technologies devraient réduire de près de 40 % les émissions de CO<sub>2</sub> des navires ainsi équipés. **L'installation électrique et le pilotage automatique** de ce type de grément seront réalisés par une entreprises adhérente du SERCE.

> [www.enerzine.com](http://www.enerzine.com) – 14/02/22

## > NOMINATION

**Richard Langlet**, précédemment Directeur Formation et Santé Sécurité au sein de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) a été **élu à la présidence de Constructys.**

> [Le Moniteur – 4/02/22](#)